

■ **Duc Electricité S.A.**, à Nyon (FOSC du 17.06.1999, p. 4066). Selon décision de son assemblée générale du 15 décembre 2003, contrat de fusion du 15 décembre 2003 et bilan au 31 août 2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société KM-DUC Electricité SA, à Nyon, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 12331 du 23.12.2003
(02055426 / CH-550.0.104.860-9)